

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 304 pris en Conseil d'administration, complétant l'arrêté du 3 juin 1089 sur Le classement des logements administratifs.

n° 304

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mars 1940

Numéro JO
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro
31 mars 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 26 mai 1937 portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 30 mars 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le tableau annexé à l'arrêté n° 565 du 3 juin 1939 portant classement par catégorie et par classe des immeubles loués par la colonie aux fonctionnaires de l'administration locale est complété comme suit : Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin Sera.

Hubert DescHamps.